l'Osier Flash

Juillet 2022

Grand marché d'été du 5 juillet 2022

Votre Comité des fêtes aura le plaisir de vous retrouver le **mardi 5 juillet** à partir de 17h30 dans le jardin de **Bon-Rencontre**.

Nous allons en effet tenir la buvette lors du grand marché d'été de Notre Dame de l'Osier.

Venez profiter des nombreux exposants commerçants et artisans qui seront présents, et faire une petite halte à notre stand pour vous désaltérer, le meilleur accueil vous sera réservé.

A très bientôt

L'équipe du Comité des Fêtes

⚠ Fermeture du secrétariat de mairie du **1er au 15 août inclus.**

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier
***Secrétariat de Mairie** : tél. : 04.76.36.61.77*
Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00, Mercredi : 9h00 à 13h00
Vendredi : 9h00 à 13h00, Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)
Courriel: ndomairie@wanadoo.fr ***Site Internet :*** notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

La Madone a retrouvé sa table

Le temps aura eu raison de la table de pique nique du belvédère et cette année elle n'a pas survécu à l'hiver.

C'est grâce à Daniel Barnier, scierie de la Lèze à l'Albenc, qui nous a donné le bois, et à Jean-Louis Jourdan qui nous l'a raboté, que Julien et Nicolas ont pu fabriquer et installer une toute nouvelle table pour le plaisir des nombreux promeneurs. Un grand merci à eux tous.

Petit rappel aux parents

Des jeunes adolescents ont pris l'habitude de se retrouver certains soirs, souvent la semaine, dans le parc de Bon Rencontre. À cela rien à redire, c'est normal et plutôt sympa. Ce qui l'est un peu moins c'est de faire régulièrement du feu sous le préau, de dégrader le mobilier en bois ou les planches de l'abri d'Espace Nature Isère pour alimenter le barbeuc. C'est également sans compter que les employés communaux doivent le lendemain nettoyer et ramasser les détritus dont quelques bouteilles d'alcool fort. La palme revient quand même aux deux jeunes filles de 12-13 ans (dont une du village) qui ont mis le feu à du gel hydroalcoolique dans le bâtiment le soir de la fête des écoles à plus de minuit.
Sans l'intervention rapide des parents présents les conséquences auraient pu être dramatiques. Prises sur le fait elles ont indiqué avoir fait « le mur » de chez elles pour venir s'amuser…

N'oublions pas que nous sommes responsables de nos enfants.
La confiance que l'on met en eux n'exclut pas la surveillance,
ils peuvent très vite se mettre en danger.

Un Concert pour la fête de la musique !

Le Big Marcels Band, grâce à l'impulsion de ses membres osiérains Maryline Guende et Benoît Gauthier, a fait vibrer les visiteurs du marché à l'occasion de la fête de la musique, avec son répertoire jazz, swing et funk.
Peut-être une nouvelle tradition à Notre Dame de l'Osier pour le 21 juin ?

Au conseil municipal du 3 mai 2022

1) Etude de projet géotechnique pour la basilique et mission de maîtrise d'oeuvre

Ce point qui concerne des investigations complémentaires à réaliser sur les fondations de la basilique pour définir les travaux de renforcement de sol (type injection à priori) et le suivi de ces travaux, est remis à un prochain conseil dans l'attente d'informations complémentaires.

2) Ligne de trésorerie

Le maire informe le conseil que des retards dans le versement de dotations et de subventions, impactent la trésorerie de la commune.
Il propose dans l'attente de ces régularisations de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 €.
Il présente la proposition de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes d'un montant de 50 000 € sur une durée de 6 mois avec un taux d'intérêt fixe de 0,7 % et 200 € de frais de dossier.

Le conseil autorise le maire à signer l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 50 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

3) Bail logement communal

Le maire rappelle que la commune possède un bail d'habitation avec Michèle LOMBARD pour le logement au-dessus de la mairie. Ce contrat prévoit une révision annuelle du montant du loyer sur la base de l'indice de référence des loyers qui augmente cette année d'environ 2,5 % par rapport au précédent indice.
Avec cette augmentation le nouveau loyer s'élèvera à 500,30 € par mois.

Le conseil accepte cette révision et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

4) Emplois jeunes

La commune a décidé de renouveler l'opération « jobs d'été » pour des jeunes âgés de 16 à 18 ans. Ils aideront les employés communaux pour des travaux d'entretien sur une durée d'une semaine sur la période juillet/août.

Le conseil est très favorable à cette formule et autorise le maire à signer un contrat à durée déterminée d'une semaine avec les jeunes de la commune qui postuleront. Il souhaite remercier les employés communaux pour leur implication dans la réussite de cette opération.

5) Questions diverses

- **Convention pour le déploiement de la fibre bâtiment de Bon Rencontre**

Le conseil autorise le maire à signer une convention avec la société ISERE FIBRE pour le déploiement et l'installation de la fibre dans le bâtiment de Bon Rencontre.

- **Transfert de terrains de la commune au lotissement communal**

Un budget spécifique pour le projet de lotissement communal sur le secteur des « Hautes Mouilles » a été créé par délibération du 22 février 2022.

Le maire précise qu'il convient de transférer les terrains de la commune au lotissement.
Le secteur concerné par la réalisation du lotissement est composé des parcelles 727, 728, 730, 734, 754 et 755 section C d'une surface totale de 10 869 m². La valeur de ces terrains correspond au montant de leurs différentes acquisitions qui s'élèvent à 200 553,67 €.

Cette somme de 200 553,67 € est transférée du budget principal de la commune en dépense au budget du lotissement communal en recette.

Le conseil autorise le maire à signer les documents relatifs à ce transfert.

Résultats des élections législatives à Notre Dame de l'Osier

Un grand merci aux volontaires venus prêter main forte à l'équipe municipale pour la tenue du bureau de vote lors des 2 tours des élections législatives !

➢ **1er tour**

Candidats:	Voix	Pourcentages
M. Gattaz Bruno	17	8.33
Mme Jacquier-Laforge Elodie	55	26.9
Mme Seror Sandrine	14	6.9
Mme Nosbé Sandrine	60	29.4
Mme Bène Cécile	43	21.07
Mme Rosemberg Odile	3	1.47
Taddei Anaëlle	2	0.9
Mme Détroyat Claude	8	3.9
Roure Guillaume	0	0

➢ **2ème tour**

Candidats	Voix	Pourcentages
Mme Jacquier-Laforge Elodie	94	55%
Mme Nosbé Sandrine	77	45%

Gym douce à destination des séniors

Suite aux retours des questionnaires du mois dernier, l'UFOLEP Isère propose la mise en place d'une activité Gym douce à destination des séniors, à Notre Dame de l'Osier.
Les séances seront animées par une enseignante en Activités Physiques Adaptées (APA) de l'UFOLEP 38.

Une 1ère séance de découverte (gratuite) aura lieu en septembre prochain (nous communiquerons la date précise prochainement). Elle aura lieu à la salle des mariages de la mairie (ou à Bon Rencontre, nous vous informerons ultérieurement).
Le créneau retenu est **le lundi de 10h à 11h**, le lundi matin étant un des créneaux qui correspondait à la fois aux disponibilités de l'enseignante APA, et aux retours du questionnaire.

L'animatrice de ces séances se propose d'être au plus près des demandes des participants-tes. Le contenu des séances pourra donc évoluer en fonction des demandes et des souhaits exprimés (par exemple il sera possible de prévoir des séances de marche nordique).

Cette activité est ouverte à toute personne intéressée, de la commune ou non.
Le tarif, comme annoncé initialement, sera de 150 euros pour l'année de septembre 2022 à juin 2023.
Pour les personnes qui ne pourraient ou ne souhaiteraient pas s'engager d'emblée sur l'année complète, elles devraient pouvoir s'engager sur le 1er trimestre, les modalités de coût seront à voir directement avec l'UFOLEP 38.

***A noter** : Si toutefois le nombre de participants-tes lors de la séance de découverte était trop faible, l'UFOLEP se réserve la possibilité de renoncer à la mise en place de l'activité.*

Coordonnées de l'UFOLEP 38 : ufosports38@outlook.fr ou sportsociete38@ufolep.org Tel : 04 76 91 31 37

Basilique de Notre dame de L'Osier : concert le 31 juillet 2022

A 16h00 avec les **Cordes et Voix magiques d'UKRAINE**, sous la direction de Dmytro HUBYAK, en partenariat avec « **L'association pour la restauration de la Basilique»** , ils charmeront votre après-midi par leurs voix et musique.

A partir du 10 juillet point de vente des billets :
A l'imprimerie SAVIGNY Vinay 04.76.36.71.4.
Au grand Séchoir Vinay 04.76.36.36.10.
Et à l'entrée de la Basilique le jour du concert à partir de 15h00.

Renseignements 06.01.48.00.26.

Nous vous attendons nombreux mélomanes ou pas !

Offres d'emploi et de services civiques

A pourvoir 2 postes au Syndicat Scolaire intercommunal :
Contrat du **1er septembre 2022 au 31 août 2023** (remplacement d'un agent)
Vous travaillerez sous l'autorité de la Présidente.
Missions:

1. Transport scolaire matin et soir (Vatilieu/Notre Dame de l'Osier A/R) : accompagner et encadrer les enfants durant le temps de transport scolaire.
2. Cantine scolaire Vatilieu : Aider au service - Accompagner et encadrer les enfants durant le temps de repas -Participer à la surveillance des enfants -Participer à l'habillage et au déshabillage des enfants. Une semaine de ménage au mois de juillet à la fin des cours, dans les écoles.

Avoir le permis de conduire + véhicule
Type de contrat
Contrat à durée déterminée de droit public
Durée du travail
14h00 hebdomadaires sur les périodes d'écoles uniquement, annualisation.
Salaire
Horaire de 10,87€ Brut
Merci d'adresser votre cv au Syndicat Scolaire intercommunal 47 route de la forge 38470 Notre Dame de L'Osier ou à l'adresse mail : sy.scolaire@laposte.net

Rappel d'offre de 2 services civiques au sein de l'association Téro Loko à Notre Dame de l'Osier :
L'association Téro Loko recrute : - 2 personnes en mission de service civique pour 8 mois, 28h hebdomadaires.
Toutes les infos concernant ces offres sur : https://www.teroloko.com/rejoins-lequipe/

Offre de service civique :
Tu souhaites rejoindre une équipe jeune et dynamique et t'investir pour la protection de l'environnement, alors contact Espace Nature Isère rapidement par mail : secretariat@enisere.fr ou par téléphone au 04.76.36.50.10
Objectif :
Contribuer au développement éducatif et environnemental d'un jardin pédagogique
Mission :
Développer et animer un jardin pédagogique
Proposer des outils pédagogiques et des actions d'animations au sein de l'association Espace Nature Isère
Soutien dans la préparation et la réalisation du festival l'Avenir au Naturel
Formation obligatoire
Pendant sa mission, le volontaire bénéficie de la formation certifiant PSC1 pour acquérir les gestes de premiers secours et d'une formation civique et citoyenne (contenu et format variables selon l'organisme d'accueil : conférence, débat...).
Info pratique :
Accessible au plus de 16 ans
Etre autonome pour se déplacer entre le bureau et les lieux d'intervention
24h par semaine
Durée 6 à 12 mois
Début dès que possible
Bureau situé dans l'Isère à l'Albenc (38470) 32 place du souvenir français,

Infos Service civique : Le **Service Civique** est un engagement volontaire au **service** de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme. Les missions sont indemnisées 580 euros par mois.
Retrouvez toutes les informations sur le Service civique : https://www.service-civique.gouv.fr/etre-volontaire

Pa-iss Emploi recrute

PA-ISS Emploi est un acteur du territoire qui agit en faveur des habitants en se positionnant comme un facilitateur de l'inclusion dans le monde professionnel.
Nous répondons à un double besoin pour le territoire : l'accompagnement de publics privés d'emploi ainsi qu'apporter une réponse au besoin de main d'œuvre des organisations (Entreprises, Collectivités, Associations et Particuliers).

Nous connaissons une période de fort besoin en recrutement.

LA POSTE

Sensibilisation aux agressions canines pendant la distribution du courrier

Propriétaires de chiens : Votre facteur est précieux, protégez-le !

En 2021,165 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne-Rhône-Alpes. La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêts de travail. Au-delà des blessures physiques infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver à nouveau face à un chien. Ces agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant «. Tout propriétaire de chien, est donc concerné par ce risque, qui engage sa responsabilité pénale. Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes de La Poste vous remercie de vérifier que :

- votre boite aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou à travers un grillage).
- votre sonnette fonctionne et sait installée à l'extérieur de la propriété.
- d'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par La Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.

Ouverture, du 15 juin au 14 juillet, des demandes d'accueil les mercredis des périodes scolaires pour les 3-12 ans du territoire

La fin de l'année scolaire 2021-2022 se rapproche à grands pas, et pourtant il est déjà l'heure de préparer la rentrée suivante...
Pour les mercredis des périodes scolaires, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté accueillent les enfants scolarisés en primaire (de la petite section au CM2) de toutes les communes du territoire sur trois sites : Saint-Quentin sur Isère / Saint-Romans / Vinay

Afin de préparer la rentrée 2022-2023, les familles qui souhaitent réserver de manière régulière (tous les mercredis ou un mercredi sur2) sur l'ensemble de l'année scolaire, peuvent faire leur demande de pré-inscription entre le 15 juin et le 14 juillet.
Une demande de pré-inscription est "l'acte de candidature" d'une famille, elle ne garantit pas une place au final.
Une commission d'attribution des places valide les demandes de réservations régulière, selon des critères définis par le règlement intérieur
Pour faire votre demande de pré-inscription en ligne : c'est par ici…

Pour les demandes ponctuelles, le portail de réservation ouvrira le 16 août.
Pour cela, il est nécessaire de ré-actualiser son dossier complet auprès du Relai Infos Familles avant le 25 juillet.

Aide à l'achat d'un vélo à Assistance Electrique (VAE)

Au vu du succès de l'opération Aide à l'achat d'un vélo à assistance Electrique, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté a décidé de reconduire l'opération.
Pour mémoire : les montants d'aide attribués par SMVIC étaient de 200 euros pour les personnes dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal 13 489 euros, et de 100 euros pour les personnes dont le revenu
fiscal de référence par part est supérieur à 13 489 euros.

En plus de cette aide, les usagers peuvent prétendre à l'aide de l'Etat qui, pour encourager l'achat de VAE a fait Le choix de proposer un « bonus » sous certaines conditions. L'aide de l'Etat est attribuée seulement si une aide du même objet a été attribuée par une collectivité.
Les critères de l'aide de l'Etat sont les suivants : le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 13 489 euros, VAE neuf, non équipé d'une batterie au plomb et non cédé l'année suivant l'acquisition par l'acquéreur. Ainsi, toute personne qui entrera dans ces critères recevra un certificat administratif de la Communauté de communes spécifiant que l'aide lui a bien été versée afin qu'elle puisse faire sa demande auprès de l'Etat. Le montant de l'aide de l'Etat ne peut excéder le montant de l'aide accordée par la collectivité locale. Le montant des 2 aides cumulées ne peut être supérieur à 20% du coût d'acquisition ou 200 euros.

SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

:: INFO PRESSE ::

saintmarcellin

Saint-Marcellin campus connecté
Il est toujours possible de s'inscrire !

campus connecté Saint-Marcellin

Participant à l'attractivité du territoire, Saint-Marcellin campus connecté, porté par la ville de Saint-Marcellin, en partenariat avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) et l'université Grenoble Alpes, et co-construit avec de nombreux partenaires du territoire, s'inscrit dans le projet global du 1/3 lieu numérique.

Le premier campus connecté de l'Isère
Saint-Marcellin Campus connecté, premier en Isère, offre depuis septembre 2021, la possibilité de suivre, près de chez soi, un cursus d'enseignement supérieur à distance, dans un lieu convivial, collaboratif et connecté, tout en bénéficiant d'un accompagnement par un tuteur professionnel.
Le dispositif s'adresse prioritairement aux personnes résidant à Saint-Marcellin ou dans l'une des 46 autres communes de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté.

Les formations possibles
Toutes les formations dispensées par des établissements d'enseignement supérieur et proposées à distance, sont accessibles pour de nombreux diplômes et dans de nombreux champs disciplinaires du BTS au Master (plus de 200 formations possibles).

Il est possible de s'inscrire au-delà du 30 juin 2022
Il est encore possible de s'inscrire au-delà du 30 juin. Les candidatures seront traitées tout l'été et tout au long de l'année. Retrouvez le formulaire d'inscription et tous les détails sur le site de la ville : www.saint-marcellin.fr

Contact
Saint-Marcellin Campus connecté
2 avenue du Collège - Saint-Marcellin
Tél. : 04 76 64 25 17
Mail : campusconnecte@saint-marcellin.fr

Saint-Marcellin-Vercors-Isère Communauté réalise un diagnostic social sur son territoire et vous invite à participer

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté s'engage avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour la mise en place d'un nouveau dispositif appelé **Convention Globale Territoriale**.
Cette démarche a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire.

Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap…

Sur le territoire intercommunal, cinq ambitions ont été définies :
renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles ;
agir pour une meilleure prise en compte de la jeunesse ;
agir avec les familles et les communes pour accompagner les enfants dans un parcours éducatif afin qu'ils deviennent de futurs citoyens éclairés ;
vivre la ruralité comme une force du territoire ;
renforcer le lien social sur le territoire.
Outre la mise en place de groupes de travail, un diagnostic pré opérationnel a été engagé. Dans le processus défini, des professionnels, comme des élus ont été entendus lors d'instances dédiées.

Il s'agit désormais de recueillir la parole des habitants.
Vous trouverez sur le site www.saintmarcellin-vercors-isere.fr le questionnaire à compléter en ligne afin d'exprimer vos besoins, attentes et aspirations dans ces domaines. 5 minutes suffisent pour remplir le questionnaire.

SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

Tatoo, la nouvelle carte culture, sport, bons plans…pour les collégiens, à la rentrée

A partir du 1er juin
les collégiens isérois pourront s'inscrire gratuitement au nouveau dispositif Tattoo Isère et recevoir à la rentrée scolaire leur carte Tattoo.

A compter de la rentrée scolaire 2022, le Département de l'Isère, en partenariat avec la Caf de l'Isère, lance en effet un nouveau dispositif : **la carte Tattoo Isère**. C'est la nouvelle carte d'avantages sport, culture, loisirs pour les collégiens, qui remplace le Pack'loisirs.
Plus simple, plus rapide et gratuite, elle donne accès à des réductions sur l'adhésion à l'année à des activités sportives, culturelles ou artistiques, à des achats en librairie et à des bons plans. On vous explique…

...Les grandes nouveautés

Le dispositif devient **gratuit** pour les 65 000 collégiens isérois du public et du privé (*avant c'était 8 euros*)
La carte Tattoo Isère, c'est **une seule carte** pour toute la scolarité au collège (*avant c'était un chéquier à commander tous les ans*)
Une cagnotte de 60 € financée par le Département de l'Isère pour les inscriptions annuelles aux **activités sportives, culturelles ou artistiques** (*avant c'était deux chèques de 15 euros*)
Un bonus culture de 45 € financé par la Caf de l'Isère pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 800 €, soit **105** € d'avantages au total !
10 € par an pour les achats en librairie déductible des 60 € de la cagnotte (*avant c'était 8 euros*)
Des **bons plans** proposés toute l'année depuis l'espace partenaire Tattoo Isère (*offres spéciales, réduction, gratuité…*)
C'est un **outil de paiement et une application sécurisée** pour effectuer directement les transactions chez les partenaires affiliés (*avant c'était des chèques à remettre au partenaire*)
Un **remboursement automatisé** pour les partenaires sous 4 semaines et plus aucun document à transmettre (avant c'était une demande de bordereau et un délai de plusieurs mois)

Comment recevoir la carte Tatoo Isère ?

Depuis www.isere.fr, créez votre compte personnel via la rubrique démarche en ligne - Isere connect - afin d'accéder à la plateforme d'inscription Tattoo Isère.
Afin de gagner du temps dans votre saisie, munissez-vous de votre numéro d'allocataire Caf. Pas de numéro allocataire Caf ? L'inscription est possible, munissez-vous d'un justificatif d'identité et de domicile.
Une fois votre demande validée par les services du Département, vous recevrez votre carte dans votre boite aux lettres à partir du **29 août prochain**. Cette carte est valable pour toute la scolarité et la demande est à faire seulement la 1ère année.
Important : pour recevoir la carte Tattoo dès les premiers jours de la rentrée scolaire, **pensez à inscrire votre enfant avant le 15 août.** Sinon, vous pouvez l'inscrire toute l'année. Il vous faut compter un délai de 3 semaines pour recevoir votre carte, une fois l'inscription faite.
Attention, votre carte Tattoo envoyée à votre domicile sera inactive pour des raisons de sécurité. Vous recevrez le code d'activation à la rentrée par mail, une fois l'inscription de votre enfant confirmée par les services de l'Education nationale.
Une fois votre carte activée, **votre cagnotte pourra être utilisée chez les partenaires** affiliés au dispositif (si le club ou l'association choisie n'est pas affiliée, elle peut le faire : c'est gratuit et ne prend que quelques clics !). Cette cagnotte sera valable jusqu'au 30 juin 2023. Également, cette carte proposera toute l'année des réductions et avantages pour les collégiens auprès des partenaires. Consultez régulièrement l'application Tattoo Isère ou votre espace personnel afin de pouvoir en bénéficier.

Vague de chaleur, canicule : Les recommandations sanitaires du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP)

Se rafraichir en toute sécurité :

- **Ventilation mécanique (VMC)**

Utiliser des filtres avec une bonne performance
Et bien les entretenir (exemple : filtres HEPA)

- **Ventilateur**

A domicile, en l'absence de malade
Seul dans une pièce en dehors du domicile
xDans les espaces clos collectifs même en l'absence de malades.

- **Brumisateurs**

Brumisateur utilisé seul
Brumisateur +ventilateur dans les espaces semi-clos ou ouverts en l'absence de flux d'air orienté vers des personnes
Brumisateur+ventilateur dans les espaces clos si une seule personne dans la pièce.

- **Climatisation individuelle ou collective**

Nettoyer et entretenir régulièrement les installations
Utiliser des filtres ayant une bonne performance sanitaire et correctement entretenus.

Buvez de l'eau et restez au frais

- Evitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fenêtres le jour,

Aérez la nuit.

- Mouillez-vous le corps.
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches.

+ Continuez à respecter les gestes barrières contre la Covid 19.

En cas de malaise, appelez le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
Solidarites-sante.gouv.fr
Meteo.fr

Alerte sécheresse

Le 16 juin 2022, le Préfet de l'Isère a placé l'ensemble des communes du territoire en alerte sécheresse. La nappe souterraine de la Molasse et les terrasses d'alluvions anciennes de deux rives de l'Isère sont également placées en alerte. La rivière Isère reste en vigilance.

Alerte sécheresse

La situation d'alerte s'accompagne de mesures de restriction sur l'usage de l'eau pour les particuliers, les communes et les professionnels, notamment :

- interdiction d'arrosage des pelouses et massifs fleuris publics et privés, des espaces verts publics, des jardins potagers, des stades et terrains de sport, de 11h à 18h
- interdiction du remplissage des piscines de plus de 1 m³ à usage privé, la remise à niveau est interdite de 18h à 9h ;
- interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles
- interdiction de nettoyer façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées (sauf collectivités ou entreprise de nettoyage professionnelle) ;
- interdiction de remplir ou maintenir le niveau des plans d'eau de loisir à usage personnel ;

le débit naturel entrant doit être intégralement restitué à l'aval pour l'alimentation d'étangs ou de réserves installés sur des cours d'eau ;

réduction de 25 % et interdiction de 11h à 18h de tout prélèvement d'eau ou usage domestique de l'eau (par exemple les puits privés) ;

- interdiction de fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert sur l'eau potable (si techniquement possible).

Toutes les communes du territoire Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté son concernées.

Situation en Saint-Marcellin Vercors Isère

Comme chaque année depuis 2015, un observatoire des débits des cours d'eau en période d'étiage (basses eaux) est réalisé dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau du Sud Grésivaudan. Saint-Marcellin Vercors Isère communauté ayant confié la compétence rivières au SYMBHI depuis le 1er janvier 2020, celui-ci poursuit la mise en œuvre de cet observatoire.

Les précipitations observées depuis le mois de janvier sont très faibles sur le territoire, avec des cumuls inférieurs aux normales. La station de Saint-Vérand a enregistré un cumul de 156 mm sur 5 mois (de janvier à mai inclus). Les normales de saison sur cette période sont de 386mm (station de Saint-Etienne de Saint-Geoirs). L'année 2022 démarre donc avec un déficit pluviométrique important.

Une campagne d'observation des débits a été renouvelée début juin. Les débits mesurés sont relativement bas pour la saison. Certaines stations présentent des débits habituellement observés en juillet. En l'absence de précipitations, les premiers assec vont se produire dans les prochains jours sur les ruisseaux de la Cumane et du Merdaret. Sur l'ensemble des stations observées, on peut s'attendre à une baisse généralisée des débits avec des niveaux très bas pour la saison.

Conséquences pour les rivières

Le manque d'eau a des conséquences néfastes pour la vie aquatique de nos rivières : augmentation de la température de l'eau, diminution de l'oxygène, segmentation de la rivière pouvant piéger les poissons voire assèchement complet de certains secteurs. Les assecs engendrent également une perte des services rendus par la rivière comme l'autoépuration des polluants ou la pratique d'activités touristiques (baignade, pêche, canyoning, promenade).

Ces assecs sont un phénomène naturel et caractéristique de certaines portions des cours d'eau de notre territoire comme sur le Merdaret et la Cumane. Ils se produisent fréquemment lors de conditions météorologiques exceptionnelles.

Cependant, les prélèvements en eau effectués sur nos cours d'eau et nos nappes contribuent à aggraver la situation et à généraliser le phénomène à des secteurs qui seraient naturellement toujours en eau.

Ainsi une vigilance sur nos consommations en eau est importante afin de préserver l'équilibre de nos ressources. Elle concerne tous les usages : particuliers, collectivités, industries et agriculture.

Faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau revient à préserver pour chacun les biens précieux que sont la ressource en eau et les milieux aquatiques.

L'intégralité de l'arrêté fixant les mesures de vigilance est disponible sur le site des services de l'État de l'Isère.

Vous pouvez vous tenir informé de la situation de sécheresse en Isère et en France sur le site www.propulvia.developpement-durable.fr

PRÉFET DE L'ISÈRE
Liberté Égalité Fraternité

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

Gestes Éco-citoyens

ALERTE niveau 2/4

INTERDICTION ENTRE 11h et 18h des prélèvements domestiques et des rejets directs dans les cours d'eau (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage ou de rejet)

INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées de lances haute pression ou de recyclage de l'eau)

INTERDICTION ENTRE 11h et 18h d'arroser les pelouses, espaces verts, jardins potagers, stades et autres espaces sportifs

INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert
INTERDICTION de prélever dans ces fontaines si l'arrêt et techniquement impossible

INTERDICTION de remplir et vidanger les piscines privés (hors première mise en eau après construction)
INTERDICTION de remettre à niveau les piscines entre 18h et 9h

INTERDICTION de laver les voiries (hors impératif sanitaire ou sécuritaire) et de laver les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisés (hors impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par des professionnels)

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère

Petit rappel utile au bien vivre ensemble

La période estivale s'installant, nous avons tous envie de profiter des jardins et autres extérieurs. En même temps c'est aussi le moment de bricoler dehors, de tondre la pelouse, etc…Voici un extrait de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1997 rappelant qu'il est important de respecter quelques règles afin que l'été se passe au mieux.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

➢ Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution. Le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.
En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités. **Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets**. Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective des ces déchets.

Extrait de la Circulaire du 18 novembre 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Rappel des horaires d'ouverture de la déchèterie intercommunale de **Vinay** ZA les levées, 38470 Vinay
Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 18h Mardi :13h30–18h Mercredi : 9h–12h et 13h30–18h Jeudi : 13h30–18h
Vendredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h Samedi : 9h – 18h
Par téléphone : **04 76 38 66 03** Par courriel : contact.dechets@smvic.fr

Adopter une consommation énergétique responsable, c'est possible !

Dans un contexte de fragilité d'approvisionnement électrique, la France fait face à une situation inédite qui nécessite une vigilance particulière. Les actions de chacun visant à maîtriser sa consommation électrique, sont précieuses. La démarche ÉcoWatt vous donne les moyens d'agir lors des pointes de consommation.
Pour éviter les coupures d'électricité, des solutions existent, chaque Français peut s'impliquer en adoptant des gestes simples au bon moment. Grâce à un système d'alerte qui indique en temps réel le niveau de la sécurité d'approvisionnement « Ecowatt » permet à tous (particuliers, entreprises, collectivités) de maîtriser et adapter sa consommation d'énergie.
Découvrez comment alléger vos factures et votre consommation en suivant la méthode Ecowatt !

Véritable météo de l'électricité, l'outil permet de mesurer à chaque instant le niveau de consommation pour l'ensemble des régions. En vous inscrivant à l'alerte vigilance coupure, vous serez averti par SMS en cas de risque de coupure. Le dispositif envoie en temps réel des signaux de couleur qui guident le consommateur pour adopter les bons gestes et savoir à quel moment réduire sa consommation : vert, la consommation est raisonnable ; jaune, la consommation est élevée, il faut la modérer ; orange, le système électrique est en tension, les éco-gestes citoyens sont alors préconisés ; rouge, le système électrique se trouve dans une situation très tendue, si nous ne baissons pas notre consommation, des coupures ciblées sont inévitables.
L'ambition d'Ecowatt vise à prévenir de manière individuelle de l'état de l'approvisionnement d'électricité et à mobiliser collectivement la population d'un même territoire afin d'éviter d'éventuelles coupures.

Ecowatt vous aide à mieux consommer l'électricité au quotidien
En plus de sa fonctionnalité d'alerte, « Ecowatt » met à disposition l'information nécessaire pour consommer mieux et moins, en contrôlant sa consommation d'électricité. Ainsi, en adoptant « Ecowatt » vous devenez parties prenantes d'une consommation responsable.

Quels gestes simples adopter au quotidien pour réduire sa consommation d'énergie ?

- Éteignez le chauffage d'une pièce en cours d'aération.
- Décalez l'utilisation de vos appareils.
- Privilégiez les modes éco du lave-linge et du lave-vaisselle.
- Ne laissez aucun appareil en veille (box, TV, ordinateur, console de jeux, etc.)
- Limitez le nombre de lumières allumées dans une pièce.
- Éteignez complètement votre ordinateur et votre écran en fin de journée.

Abonnez-vous gratuitement par mail sur le site
https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure ou sur les réseaux sociaux.
Plus d'infos sur https://www.monecowatt.fr/ecogestes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une variation d'un degré à la baisse en hiver a un impact de 2 400 MW, soit l'équivalent des besoins des villes de Marseille et de Lyon réunies

Au travers d'outils comme « Ecowatt », l'Ademe propose de nombreux conseils faciles à mettre en place et à la portée de tous pour aider les Français à réduire leur consommation d'électricité.

Cet article a été rédigé par

territoire d'énergie ISÈRE

Page des annonces

Une nouvelle chambre d'hôtes ?

« Rendez-vous au jardin » est une invitation à l'escapade ...
Venez vous mettre en « mode » bulle verte

Mieux qu'un long voyage,

une petite escapade pleine de

poésie sera tout aussi bénéfique!

****

Nous vous proposons de l'exotisme

à côté de chez vous!!

Vous pourrez y dormir, ou y faire la sieste
Vous y rafraîchir
Vous y restaurer

« Rendez-vous au jardin » : 1979 route de Bergerandière – 38470 Notre Dame de l'Osier

Renseignements et réservation : 04 76 21 72 46 / 06 72 30 80 27

Une nouvelle auteure à Notre Dame de l'Osier

Roman !
Après Valérie Satin et Germaine Penin, encore une auteure à Notre Dame de l'Osier !

Catherine Pin vient de publier "Victoire", aux Editions du Bord du Lot.
Ce roman nous fait découvrir la vallée de l'Ubaye où la vie des Familles est encore marquée aujourd'hui par la grande migration des hommes vers le Mexique au dix-neuvième siècle.
Cette quête d'identité se fait au rythme estival d'une vallée isolée de haute montagne, dans la chaleur des Alpes deHaute Provence et la violence des orages. Ce chemin, commencé dans la colère et la frustration, mènera progressivement Victoire à s'ouvrir aux réalités de la montagne et à s'approprier la part inconnue de ses racines.

Vente (15€) et dédicace à Notre Dame de l'Osier au grand marché du 5 juillet.

Retour sur un mois de juin riche à Tero Loko !

Soirée ciné les 2&3/06

Le temps d'une fin de semaine, l'association A bientôt j'espère, qui promeut la diffusion des documentaires d'auteurs auprès des publics qui en sont généralement éloignés, a transformé la grande salle de Bon Rencontre en vraie salle de cinéma….
Enseigne lumineuse à l'extérieur, fauteuils velours rouge à l'intérieur, l'illusion était parfaite. Les participants ont pu découvrir le film « Nous la mangerons, c'est la moindre des choses », qui suit Nathalie, éleveuse de brebis, dans son cheminement vers la nécessaire mise à mort de ses bêtes pour vivre de son activité.
Les échanges se sont poursuivis après la séance autour d'une grande table, et d'un repas préparé par une partie de l'équipe de Tero Loko.

Un Festival de la Convivialité intercommunal !

La fête de la Convivialité avait marqué le lancement de l'activité de Tero Loko en 2019. Cette année, c'est carrément un festival de la Convivialité qui s'est tenu sur deux jours, entre l'Osier et l'Albenc ! Danse, musique, repas partagés, fresque en terre, le programme était riche et les participants ravis...

Une pizzeria mobile dans le jardin…

Le 17 juin, c'était l'Assemblée Générale de Tero Loko, à Bon Rencontre. Un four mobile s'est installé dans le Jardin, le temps de cuire les pizzas préparées par les salariés, pour tous les participants.

Visite interministérielle

Le 29 juin, une visite officielle a rassemblé une vingtaine de participants triés sur le volet, en présence du nouveau préfet de l'Isère et du Président de la Communauté de Communes Frédéric De Azevedo. Objectif de la journée : permettre aux représentants des délégations interministérielles de découvrir concrètement Tero Loko, devenue en 3 ans l'une des références en terme d'accompagnement global de réfugiés en milieu rural via l'insertion par l'activité économique.
Les salariés et bénévoles de l'association ont ainsi pu expliquer les enjeux spécifiques de l'accompagnement en milieu rural, et faire le bilan des trois premières années d'activité.

ANIMATIONS DU 1ER AU 31 JUILLET 2022
Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

02 juillet **FETE DE L'ÉTÉ à l'Olympide** à Chatte, de 10h à 18h. Le centre aquatique intercommunal l'Olympide vous invite à une journée exceptionnelle pour découvrir et tester les activités et les animations de l'été, mais aussi pour profiter des bassins, des plages et des jeux d'eau extérieurs, du snack et des tables à l'ombre des palmiers, des transats sous les pergolas...
Pour le prix d'une entrée piscine (selon âge et abonnement), vous aurez accès à un condensé d'activités estivales : **aquafitness** 11h **aquagym** 16h30 **aquatraining** 30' **fitness** 10h15 pilates 30' 17h15 TBC 30
animations de 14h à 16h les jeux de la Ludo.
Les animations estivales :
La structure gonflable sera installée sur le bassin sportif les 11, 18, 25, 26 juillet et les 8 et 19 août.
Des animations jeux tous les mardis de l'été (jeux prêtés par la ludothèque intercommunale).
Des histoires et contes avec la médiathèque intercommunale les jeudis 21 et 28 juillet, 4 et 11 août.

02 juillet **VOGUE DE L'ALBENC :** Concours de Pétanque Ravioles Concert Feu d'artifice

05 juillet **GRAND MARCHE D'ÉTÉ à** Notre Dame de l'Osier de 17h30 à 19h dans le parc de Bon rencontre. Producteurs locaux, buvette du comité des fêtes, petite restauration, exposition, concert…voir programme en page 1.

10 juillet **JEUX AUTOUR DE LA FORÊT ET DES ARBRES** au Grand Séchoir, de 14h à 18h.
Dans le cadre de l'exposition temporaire Forest Art Project, le Grand Séchoir propose un après-midi jeux. Moment ludique et convivial en compagnie des Joueurs de la table ronde avec une sélection de jeux de société autour de la forêt et des arbres.
Gratuit, tout public.
Prochain rendez-vous, dimanche 7 août aux mêmes horaires.

13 juillet **HISTOIRES CONTÉES SOUS LES ARBRES POUR LES ENFANTS** au Grand Séchoir. Histoires d'arbres, de cabanes, promenades imaginaires dans des forêts. Voilà les voyages dans lesquels les lectrices de Plumes de Brigands vous emmènent cette année avec leurs livres !
A 16h. Réservation obligatoire

15 juillet **APÉRO'MUSÉE « DUO DES BOIS » :** le Grand séchoir accueille Duo des bois - Musique de chambre "De la flûte, mais pas du pipeau !
De la guitare, mais pas de la gratte !" Quoi de mieux qu'une flûte et une guitare pour faire le tour du monde en musique ! De nombreux compositeurs dits "classique" ont puisé leur inspiration dans la culture populaire. Le Duo des Bois propose un voyage haut en couleur où le savant et le populaire s'entremêlent. Réservation obligatoire au 04 76 36 36 10.
A 19h.

20 juillet **HISTOIRES CONTÉES SOUS LES ARBRES POUR LES ENFANTS** au Grand Séchoir
Histoires d'arbres, de cabanes, promenades imaginaires dans des forêts. Voilà les voyages dans lesquels les lectrices de Plumes de Brigands vous emmènent cette année avec leurs livres !
A 16h Tarif :5 € Réservation obligatoire Tout public

22 juillet **APÉRO'MUSÉE "BALZANE"** au Grand Séchoir
Balzane - Chanson française Dans la lignée d'une Françoise Hardy ou d'un Albin de la Simone ou plus encore d'un Alex Beaupain, Aurélia Ravaud insinue ses chansons délicates d'une voix joliment voilée, sur des notes de pianos à peine soutenues par un orgue, ou sur une orchestration plus composée, guitare, basse, claviers, percussions et chœurs discrets.
A 19h. Tarifs :12€ Tout public Réservation indispensable

Du 27 au 31 juillet **FESTIVAL TEXTES EN L'AIR 2022** Chaque année depuis 2004, le festival Textes en l'air propose à tous 5 jours et 5 nuits de fête autour des mots pour découvrir, rencontrer, échanger, vibrer, rire, danser…
Événements gratuits et payants.
Du mercredi 27 juillet à 17h jusqu'au dimanche 31 juillet à minuit.
Tarifs :Spectacles : 5 à 17€. Concerts, lectures et pérégrinations poétiques gratuites. Atelier d'écriture : 30€. infos@textesenlair.fr 09 77 69 35 11

27 juillet **HISTOIRES CONTÉES SOUS LES ARBRES POUR LES ENFANTS** au Grand Séchoir
voir infos 20 juillet

29 juillet **APÉRO'MUSÉE "APOLLO BLUE"** au Grand Séchoir
Duo guitare voix de reprises Soul, Jazz et Blues. Pierre Fredenucci & Lucie Botalla-Gambetta sont deux musiciens professionnels. L'alliance d'une voix voluptueuse évoquant les divas de la soul et d'un guitariste sensible au phrasé trépident.
Réservation obligatoire. A 19h Tarifs :12€ Tout public

31 juillet **CINÉMA DE PLEIN AIR : "LA PUISSANCE DE L'ARBRE"** à 21h30 dans le parc du Grand Séchoir.
Arbres et forêts sont aujourd'hui menacés, alors qu'ils pourraient devenir nos meilleurs alliés. Un nouveau regard sur la nature, selon une démarche scientifique, permet de lever le voile des apparences et de révéler des particularités insoupçonnées des arbres.
Transat et couverture conseillés ! Gratuit. Tout public

31 juillet **CONCERT CORDES ET VOIX MAGIQUES D'UKRAINE** à 16h à la basilique de Notre Dame de L'osier. Voir infos et affiche en page 4.

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 28/07/22** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

Un vélo enfant a été trouvé, le réclamer en mairie.